

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-184

Je donne avis que le conseil de la Ville de Saint-Félicien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 juillet 2026, le règlement suivant :

NUMÉRO 26-184

MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIE
--

Je donne également avis que le règlement est déposé et qu'on peut en prendre connaissance au Service du greffe de la Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur (3^e étage) à Saint-Félicien et sur le site Internet de la Ville dans l'onglet Règlements / Règlements adoptés / Code d'éthique et de déontologie.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 15^e jour de juillet 2026.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 23 juillet 2026)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, M ^e LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÈGLEMENT 26-184 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 23 ^e JOUR DE JUILLET 2026.
--

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 23 JUILLET 2026.

M ^e LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE
